

Titre	11 – Caractériser le trafic maritime pour évaluer les pressions anthropiques exercées (id : T3.B7)
Description	<p>Amélioration de la connaissance des activités se déroulant au sein des aires marines protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - statistiques de fréquentation d'aires marines par des navires dont les caractéristiques sont à cibler, par exemple moins de 15 m ou 12 m pour la pêche professionnelle pour les aires marines protégées - suivi du trafic inter-îles (hors transport de passagers pour lesquels l'AIS est obligatoire) - spatialisations des activités utilisant des navires côtiers - contrôle de l'activité des navires
Maturité	Utiliser l'imagerie optique satellitaire (haute résolution) et radar (SAR) afin de compléter les informations issues du VMS et de l'AIS (y compris les nouvelles données AIS au large qui sont transmises par satellite) et évaluer le trafic en termes de localisation et d'intensité. Une étape de validation du traitement de la donnée sera réalisée en comparant les informations obtenues via AIS / VMS et celles obtenues par l'imagerie optique satellitaire et radar.
Avantages - Gains	<p>Protection de l'environnement</p> <p>Protection de la biodiversité : de l'intégrité des fonds marins et des espèces protégées</p> <p>Homogénéisation des données de base</p> <p>Suivi des activités de plaisance/tourisme et de la pêche : disposer de données absentes actuellement et homogènes sur l'ensemble des eaux françaises</p> <p>Contrôle du DPM</p> <p>Caractérisation de la navigation de tourisme</p> <p>Pouvoir disposer d'un suivi en cours d'activité</p> <p>Connaître la saisonnalité des activités</p> <p>Couverture synoptique, mondiale, discrète</p> <p>Capacité d'analyse automatisée par traitement d'image (ex : plate-forme Trimaran)</p> <p>Réduction des coûts de suivi (par rapport à l'avion ou le bateau)</p>
Risques en cas de non réalisation de l'action	<p>Surpêche de certaines espèces (holothurie dans l'Océan Indien par exemple), pêche illégale</p> <p>Infractions aux réglementations locales de la pêche (zones de cantonnement ou réserves)</p> <p>Dégradation des fonds marins par les ancres</p> <p>Destruction de l'habitat</p> <p>Pollution</p> <p>Dérangement de la faune dans les zones fonctionnelles et aux périodes de forte sensibilité (ex. mise-bas des mammifères marins)</p> <p>Incapacité à évaluer les politiques de protection de l'environnement et de planification de l'espace maritime mises en œuvre dans le cadre de la Directive cadre pour la Planification de l'Espace Maritime (DCPEM) et des Documents stratégiques de façade (DSF)</p>

	Risque de sous estimation des pressions anthropiques dans la mise en œuvre des directives oiseaux, habitats-faune-flore, directive cadre stratégie pour le milieu marin
Acteurs clés	<p>Pilote : AFB</p> <p>Utilisateurs : DIRM, DREAL, DEAL, DGALN DGPR,</p> <p>services déconcentrés et opérateurs : IFREMER, SHOM, BRGM, Cerema, CELRL, ONML</p> <p>DGEC</p> <p>Parcs nationaux des calanques, de Port-Cros et de Guadeloupe</p> <p>Collectivités, structures d'observatoires du trait de côte</p>
Livrables Echéances	<p>Tester (sur deux aires avec caractéristiques de navigation différentes) l'utilisation d'imagerie satellite par l'élaboration d'une chaîne statistique de traitement et en déduire des statistiques de fréquentation ainsi qu'une spatialisation des activités.</p> <p>2019</p>
Moyens complémentaires au satellite indispensables	<p>Station sol (antenne et processeur) : Pour déchargement et mise en forme des données.</p> <p>Prestataires pour traitement et analyse des images satellitaires</p>